

Régie scolaire  
S.I.V.U. Saint-Cricq-Chalosse/Brassempouy  
59 allée du Château  
40700 Saint-Cricq-Chalosse

A Saint-Cricq-Chalosse,  
Le 29 juillet 2020

Objet : Prélèvement automatique

Chers parents,

Dans l'éventualité d'une suppression prochaine des régies dans les mairies, nous sommes dans l'obligation d'anticiper le futur règlement de vos factures cantine et garderie.

Nous avons décidé en Conseil syndical qu'à partir de la rentrée de septembre 2020, la facturation cantine sera faite sur le décompte réel des repas.

Vous aurez la possibilité de la régler par prélèvement sur votre compte bancaire, et ce, à la même date.

Nous vous demandons de compléter le Mandat de prélèvement SEPA, ci-après, et de nous remettre, un exemplaire de votre RIB.

Vous pouvez nous l'apporter directement en mairie ou nous le faire parvenir par mail à l'adresse suivante : [sivu.stcricq-brassempouy@orange.fr](mailto:sivu.stcricq-brassempouy@orange.fr).

Dans cette attente, je vous prie de croire, chers parents, mes salutations distinguées

La Présidente,

S.I.V.U.  
St Cricq-Chalosse/Brassempouy  
59 allée du Château  
40700 SAINT-CRICO-CHALOSSE  
Aimée LABORDE